

« Présentation / Introduction »

Mona-Josée Gagnon et Camille Legendre

Sociologie et sociétés, vol. 23, n° 2, 1991, p. 5-11.

Pour citer ce document, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/001594ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

Présentation

La sociologie du travail québécoise s'est développée, tant comme enseignement universitaire que comme champ de recherche, à partir des années 1960. Elle a profité tout particulièrement des acquis déjà anciens de la sociologie américaine ainsi que de ceux plus récents de la sociologie française. Quelques personnes ont joué un rôle particulièrement important dans l'émergence et la maturation de la sociologie du travail au Québec. Parmi celles-là, un nom s'impose : celui de Jacques Dofny, pionnier de l'enseignement de la sociologie du travail à l'Université de Montréal. Le présent numéro de *Sociologie et sociétés* lui est dédié, à lui qui en a été aussi le fondateur et animateur pendant de nombreuses années. Le choix des thèmes traités a été effectué dans cet esprit, sur les traces intellectuelles qu'il a laissées depuis le début de sa carrière en France. On retrouvera dans ce numéro les signatures de sociologues de plusieurs générations, d'anciens collègues de Jacques Dofny à différents moments de sa carrière, d'anciens étudiants également.

VERS UNE NOUVELLE SOCIOLOGIE DU TRAVAIL?

Le travail, jusqu'à récemment, constituait une catégorie centrale de la réflexion sociologique. Cristallisation des modes de production, reflet des mécanismes de contrôle et de pouvoir à l'œuvre dans les sociétés, incarnation la plus accessible du changement social, le travail fut au cœur des réflexions des fondateurs de la sociologie, Marx, Weber et Durkheim. Qu'en est-il aujourd'hui? Certes, l'activité de travail demeure un marqueur social majeur, garde une qualité référentielle et identitaire. Mais d'autres processus identitaires se sont construits, d'autres sources d'inégalité et de stratification sociale ont été mises à jour, d'autres valeurs se sont imposées. Présente et attentive au changement, la sociologie s'est tout naturellement tournée vers les mouvements qui l'incarnaient. Ce faisant, la sociologie du travail a perdu son caractère central.

Il s'en trouvera peu pour contester la marginalisation tendancielle de la sociologie du travail et de son objet. Les analyses qu'on en fait peuvent cependant diverger, de même que l'appréciation de la situation actuelle et de l'avenir de la sociologie du travail, en tant que champ d'élaboration de connaissances et d'appréhension du social. Nous avons voulu,

avec la première partie de ce numéro, contribuer à ce débat sur la sociologie du travail, sur l'évolution du travail et de sa sociologie. Deux articles de fond, un dossier constitué de courts textes sur des sujets variés, de même qu'une entrevue avec Jacques Dofny fourmilleront au lecteur et à la lectrice de nombreux éléments critiques.

Les deux articles de fond portent les signatures de Jean-Daniel Reynaud et d'Alain Touraine. Formés à la même époque, tout comme Jacques Dofny, dans l'esprit fondateur de la sociologie du travail française incarné par Georges Friedman, ils ont tous deux, et par des chemins différents, porté leur réflexion *au-delà* de la sociologie du travail et de son ou ses objets, à la recherche de modes d'analyse ou d'explication plus adaptés à l'époque contemporaine.

Ainsi, Jean-Daniel Reynaud pose dans son article les balises pour l'élaboration d'un nouveau paradigme qui permettrait de rendre compte de l'action et de l'interaction sociale à l'aide de la notion de régulation, à laquelle il confère une valeur heuristique et explicative centrale. Rejetant une interprétation déterministe des nombreuses contraintes de l'action sociale, l'auteur veut «définir une nouvelle forme de la sociologie de l'action» mettant en évidence l'autonomie de l'acteur social capable de construire et transformer les règles sociales, d'y consentir et d'inventer des solutions nouvelles. Après un ensemble de considérations touchant plusieurs domaines majeurs de la sociologie du travail (le marché du travail, la technologie, l'organisation, l'action collective et les relations professionnelles), J.-D. Reynaud définit la nature des règles, les conditions de leur émergence et de leur redéfinition incessante, ce qui constitue précisément le processus de régulation. L'auteur termine par des considérations qui permettent d'entrevoir vers quelles directions pourrait utilement se tourner une «sociologie de la régulation».

Pour Alain Touraine, auteur du second article de fond, l'avenir de la sociologie du travail apparaît beaucoup plus incertain lorsque envisagé dans la perspective d'une sociologie des mouvements sociaux. La vision historiciste antérieure caractéristique des sociétés industrielles nées du XIX^e siècle, celle d'une société du travail et de la production dans laquelle le mouvement ouvrier joue le rôle de mouvement social dominant, s'écroule de toutes parts. La société est devenue une société de consommation, le travail une position, et le concept de classe sociale est remplacé par celui de minorité. Le travailleur, lui-même devenu consommateur, est séparé de l'entreprise par une distance sociale immense. Malgré tout, la société actuelle demeure une société de production où les inégalités sociales sont encore très prononcées. C'est dans le cadre de cette réflexion que l'auteur nous invite à voir le syndicalisme non plus comme un agent d'historicité, mais comme un des principaux agents collectifs qui peut, avec d'autres, participer à la reconstruction de la société civile tout en continuant à jouer son rôle à l'intérieur de la sphère de production.

Soucieux de diversifier les points de vue et d'assurer la couverture des principales interrogations sur lesquelles débouche la réflexion sur le travail et sur sa sociologie, nous avons demandé à cinq sociologues de traditions diverses de répondre à des questions formulées par nous, par des textes soumis à des contraintes d'espace rigoureuses.

Une première interrogation concerne l'avenir de la sociologie du travail. Marginalisée, éclatée en sous-champs (organisation, gestion, relations industrielles...) qui se comportent parfois comme des «filles» ingrates, on peut à bon droit se demander si la sociologie du travail a encore un avenir, et de quoi il sera fait. Hélène David lui trace un avenir stimulant mais exigeant, qui passerait par une reformulation de ses concepts et méthodes, à laquelle devrait s'ajouter une réflexion sur la pratique du métier de sociologue du travail. Une deuxième interrogation concerne l'évolution de la sociologie du travail en regard de la perte de centralité du travail comme articulation sociale. Peut-on en effet imaginer que la sociologie du travail ne prenne pas en compte une mutation de cette importance et de cette pertinence? La réponse de Danièle Linhart est sans ambiguïté. On a confondu un donné conjoncturel avec un donné structurel, preuve en étant l'importance actuelle accordée à l'emploi et à l'entreprise. Mais voilà autant de nouveaux défis qui se posent à la sociologie du travail,

puisque cette dernière doit se situer théoriquement et méthodologiquement face à ces réalités.

Marie Haug, interrogée sur les leçons à tirer de l'abondance des travaux sur les technologies que la sociologie du travail a à son crédit, souligne que ces derniers se sont attachés dans le passé au champ de la production de biens matériels au détriment de celui des activités dans les services personnels. Après avoir brièvement résumé quelques conclusions générales qui se dégagent de la masse des travaux sur les technologies, l'auteure met de l'avant l'ampleur nouvelle du problème de l'accès des usagers aux services de santé, problème qui répercute le débat sur le monopole de la connaissance détenu par les professionnels.

C'est à Michel Crozier, connu pour ses travaux pilotes dans le domaine de la sociologie des organisations, que nous avons demandé de discuter de l'éclatement et de la marginalisation de la sociologie du travail. Pour Michel Crozier, qui relate son propre itinéraire intellectuel, le paradigme travail n'est plus porteur, et les sociologues doivent s'en détacher sans pour autant désinvestir le monde du travail. Enfin, nous avons interrogé Marc Maurice sur l'existence de spécificités nationales dans les sociologies du travail. Ce dernier, largement connu pour ses travaux comparatifs, affirme que le regain de vie que connaît notre discipline exige un renouvellement théorique qui, dans le cadre des études comparatives internationales, pourrait dépasser la vieille opposition entre la thèse de l'intégration des cultures nationales (convergence) et celle du maintien de leur particularisme (néo-culturalisme).

En conclusion de cette première partie du numéro, une entrevue avec Jacques Dofny nous permet de suivre son itinéraire, à bien des égards exemplaire, et de poursuivre différemment, en sa compagnie, la réflexion sur des thèmes centraux de la sociologie du travail. Notre dossier n'épuise pas, tant s'en faut, toutes les interrogations, tous les malaises qui habitent la communauté des sociologues du travail. Ainsi une question demeurée en suspens concerne l'orientation politique et, dans une certaine mesure, éthique de la sociologie du travail. Pour bien des sociologues formés dans les années 1950 et 1960, choisir la sociologie du travail était une forme d'engagement politique, ce dont témoignent très bien les propos de Jacques Dofny. Qu'en est-il aujourd'hui? Ce lien privilégié avec le monde ouvrier, ce dernier fût-il défini de façon plus large, existe-t-il encore? Ou la montée des sciences de la gestion et l'apparition aux «barricades» des nouveaux mouvements sociaux ont-elles toutes contribué à une relative neutralisation — d'aucuns diraient «droitisation» — de la sociologie du travail? Autant de façons de poser une question qui dépasse à coup sûr le champ de la sociologie du travail et qui renvoie à celle du caractère critique ou non de la sociologie ainsi qu'à celle de l'identification des enjeux du changement social.

La deuxième partie du numéro comporte un groupe d'articles se rattachant à quatre thèmes particuliers qui, comme on s'en rendra compte à la lecture de l'entrevue avec notre collègue Jacques Dofny, ont orienté et marqué sa carrière de sociologue: le syndicalisme, auquel il a été lié de très près; les nouveaux enjeux culturels, en quelque sorte le prolongement de sa réflexion sur les dimensions culturelles de la classe ouvrière, qui a été à l'origine de sa vocation de sociologue; les inégalités sociales et la mobilité sociale, qui ont aussi inspiré ses engagements politiques; les procès de travail, qui ont été l'objet de ses premières recherches. On reconnaît là des thèmes fondamentaux de la sociologie du travail qui demeurent encore aujourd'hui importants même si le passage du temps a entraîné un «glissement» par rapport à leur contenu et leur portée initiaux.

UN SYNDICALISME EN MUTATION

On n'ose plus guère aujourd'hui parler de mouvement ouvrier: sur fond de décomposition-recomposition de la classe ouvrière, le mouvement ouvrier s'est désarticulé. Nul mieux que le syndicalisme n'incarne les aléas de l'évolution de la sociologie du travail: du mouvement ouvrier au syndicalisme, l'objet a changé. Le syndicalisme ne serait plus aujourd'hui l'articulateur central des forces du changement social, forces que l'on trouverait dorénavant du côté des groupes axés sur les identités (sexe, ethnie, âge, orientation

sexuelle...) ou sur une autre conception du développement social (environnementalisme...). Verra-t-on une recomposition sociopolitique réunissant le syndicalisme et les nouveaux mouvements sociaux, ou le syndicalisme se cantonnera-t-il aussi confortablement que frileusement dans les sphères du pouvoir économique et de l'influence politique?

Cette interrogation, répercutée dans plusieurs champs de la sociologie, et évoquée dans la première partie de ce numéro, est à l'origine de l'article de Mona-Josée Gagnon. Face à la diversité des constats et diagnostics que nous offre la littérature scientifique sur le syndicalisme, l'auteure propose une reconstruction des divers cheminements en mettant en relief l'importance des choix méthodologiques et, simultanément, leur irréductible association à des choix d'ordre théorique. On trouvera au centre de cette contribution le désir de définir l'effet social ou la fonction sociologique du syndicalisme, question trop souvent estompée dans les études très «institutionnalistes» ou, inversement, très idéologiques par lesquelles il se voit saisir. L'auteure soutient également que les sociologues font souvent l'impasse sur le fait que le syndicalisme est devenu pluriel : à en chercher le sens, on en oublie la diversité. L'ouvrier exploité portant sa révolte viscérale existe toujours, mais l'ont rejoint les employés des bureaux et des services qui ont développé de nouveaux modes d'organisation et d'action et même des professionnels, qui se définissant par leur statut de salariés, font du syndicat le lieu d'articulation de leurs revendications.

L'article d'Ida Regalia nous permet de réfléchir concrètement à la façon dont un syndicalisme, en l'occurrence le syndicalisme italien, s'emploie à relever ces nouveaux défis et tente de se repositionner dans cette conjoncture «post-fordiste». Rejetant les condamnations sans appel auxquelles a donné lieu la crise du syndicalisme, l'auteure met en relief des changements dans le rapport entre l'adhérent et la structure syndicale qui annoncent bien plus la souplesse et un sain désir de contrôle que la désaffection. De même l'action revendicative dans les milieux de travail se porte-t-elle toujours bien et a-t-elle entraîné des revirements d'attitudes de la part de nombre de directions d'entreprises. D'Italie nous vient donc une opinion très nette : le syndicalisme a changé, mais il s'agit en fait d'un processus d'adaptation qui ne diminue pas son impact sur les salariés et leur condition. Le lecteur et la lectrice non familiarisés avec les spécificités du syndicalisme italien (structures très ouvertes, négociations peu formalisées) mais qui ont gardé des souvenirs de lecture sur les actions d'avant-garde des ouvriers italiens pourront mesurer les changements intervenus.

LES NOUVEAUX ENJEUX CULTURELS

Un des traits marquants dans la sociologie du travail de la dernière décennie est l'émergence des enjeux culturels au sens large. Ces enjeux sont multiples et plusieurs directions de recherche se sont développées, dont celle du rapport au travail ou de l'éthique du travail.

Baisse de l'éthique du travail, crise du travail, quel que soit le terme par lequel on le désigne, le phénomène a fait l'objet de recherches et de réflexions au sein de la sociologie du travail, mais aussi chez ceux et celles qui s'intéressent aux nouveaux mouvements sociaux, aux femmes, aux jeunes : les études en termes d'identités originaires sont venues s'ajouter aux études en termes d'identités socio-occupationnelles. Le travail contribue à faire l'individu et construire le groupe. Mais chacun arrive au travail porteur de valeurs socialement déterminées par ses diverses appartenances.

C'est dans le cadre général de ce débat que s'inscrit l'article de Gérard Duhaime. Cet article, consacré à une communauté inuit du Nord du Québec, fait ressortir la spécificité du rapport au travail de ses membres, qui se manifeste par des comportements qu'ailleurs l'on juge «délinquants» mais qui s'insèrent logiquement dans des rapports sociaux encore fortement marqués par les activités dites traditionnelles (chasse et pêche) constituant une contestation globale du mode de vie industriel. L'article fait aussi ressortir la difficulté pour cette communauté d'absorber harmonieusement ce qu'il appelle la «modernité» : des stratégies individuelles différentes apparaissent. Traitant d'une communauté et d'une culture du travail relativement étrangères aux études traditionnelles en sociologie du travail, cette

contribution nous amène à jeter un œil plus distancié sur la culture du travail majoritaire, voire sur ses principales représentations minoritaires.

De son côté, la culture du travail majoritaire fait depuis environ une décennie l'objet des attentions renouvelées des stratèges patronaux. Le remède au vague à l'âme des cols blancs, au *blue-collar blues* et à la désaffection des cadres passe maintenant par la mise en place d'une culture d'entreprise consensuelle fondée sur divers mécanismes participatifs ou présentés comme tels. Le modèle japonais, pour ne pas parler du succès économique japonais, se profile en filigrane derrière cet engouement auquel la sociologie du travail ne pouvait rester indifférente. C'est l'image même de l'entreprise qui est en mutation. Auparavant acteur économique, foyer de rapports de classes et de pouvoir pour les sociologues, l'entreprise devient lieu de création et de diffusion de valeurs, univers d'ancrage identitaire. Certains n'ont pas manqué de faire ressortir la fragilité de la notion même de culture d'entreprise et les aspects manipulateurs des formules participatives.

La contribution de P. du Gay et G. Salaman constitue une analyse critique de l'idéologie de l'excellence et de son véhicule patronal privilégié qu'est la culture d'entreprise. Cette étude s'appuie sur une analyse d'écrits surtout britanniques, les auteurs faisant d'ailleurs un lien explicite entre leur objet et le thatchérisme. À partir d'un corpus constitué tant d'écrits sociologiques que gestionnaires, les auteurs font ressortir le caractère authentiquement novateur du courant de la culture d'entreprise: voilà en effet le mouvement patronal désormais situé de plain-pied dans la sphère de l'inculcation idéologique et de la production fantasmatique... le tout dans un contexte de mutations économiques qui constitue l'ultime légitimation. Si la preuve que le monde de l'entreprise vit bel et bien une révolution culturelle est à faire, le fait que tant de voix se conjuguent pour nous en convaincre est quant à lui majeur, comme le font bien ressortir MM. du Gay et Salaman.

MARCHÉ DU TRAVAIL ET MAIN-D'ŒUVRE: NOUVELLES SEGMENTATIONS

La classe ouvrière a de tout temps été segmentée. Gens d'état et gens de peine au temps du campagnonnage; travailleurs possédant un métier et travailleurs déqualifiés sous le mode de production capitaliste; différence de «genre» de tout temps. Mais les sociétés industrielles contemporaines se caractérisent par des phénomènes plus complexes de segmentation du marché du travail devenu fragmenté, compartimenté à l'image de sa main-d'œuvre. Plusieurs axes de division sont maintenant à l'œuvre, que l'on considère l'offre ou la demande d'emploi.

Ce phénomène a conduit au développement d'un important courant d'analyse dans lequel se côtoient économistes et sociologues, l'approche segmentaliste, laquelle représente une source importante de renouveau. Ainsi que le suggèrent Paul Bernard et Johanne Boisjoly dans leur article sur la rémunération du travail, cette approche peut à la fois apporter une vision nouvelle des «principaux enjeux de champs d'analyse complémentaires» tels que «la sociologie du travail et la sociologie des inégalités sociales, l'analyse des classes et celle de la stratification sociale» et permettre un heureux rapprochement entre ces champs. Toutefois, la pertinence et l'utilité de cette approche ne seront assurées qu'à certaines conditions, en particulier le parti-pris d'une analyse structuraliste des rapports sociaux de production et des rapports de classe, et le développement d'une véritable complémentarité entre les approches micro-sociologiques et macro-sociologiques. La perspective segmentaliste doit également relever plusieurs défis théoriques d'importance pour assurer le sérieux de sa démarche, dont la clarification de concepts tels que ceux de segmentation économique et de segmentation du travail. Utilisant un modèle d'analyse élaboré à partir de ces considérations théoriques et méthodologiques, les auteurs donnent un aperçu rapide des résultats obtenus en ce qui concerne la nature et l'étendue de la segmentation de l'activité économique et du marché du travail au Québec, dans le cadre de l'analyse des inégalités de revenu qu'ils ont mise en chantier.

Un autre angle d'attaque des études sur le marché du travail et ses segmentations concerne la redistribution de la main-d'œuvre entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Traditionnellement fascinée par les travailleurs du primaire et du secondaire, par ces archétypes que sont devenus mineurs et ouvriers des chaînes de montage automobile, la sociologie du travail a mis du temps à s'intéresser à celles et ceux qui composent maintenant les deux tiers ou plus de la main-d'œuvre dans la plupart des pays industrialisés, soit les travailleuses et travailleurs du tertiaire. C'est sur eux que l'article de Céline Saint-Pierre attire notre attention. Puisant aux sources de l'école française de la régulation et à son analyse de la crise du fordisme, ainsi qu'à celles de la littérature récente sur le secteur tertiaire, l'auteure souligne que les transformations dues à «la réorganisation de la production économique et sociale en cours dans les pays industriels développés» ont pour conséquences de modifier la nature et les fonctions des activités de services de même que les rapports entre les secteurs industriels et tertiaires ainsi que de conforter la place prépondérante des activités de services. La place occupée par certaines catégories d'employé(e)s de bureau dans l'industrie s'en trouve modifiée et les rapports de pouvoir dans l'entreprise et le rapport de l'employé(e) à l'organisation redéfinis. Ces changements contribuent entre autres à consolider et à polariser la segmentation du marché du travail en accentuant par exemple la précarisation dans les emplois subalternes, alors que la professionnalisation observée dans d'autres catégories d'activités n'a pas conduit jusqu'à maintenant à des changements de statut et de salaire. Soulignant la nécessité de faire appel à la problématique des rapports de sexe, négligée par la théorie de la régulation, pour comprendre ces évolutions, l'auteure nous invite à renouveler notre vision de la vieille catégorie des cols blancs.

PROCÈS DE TRAVAIL : TECHNOLOGIES, GESTION ET CONTRÔLE

Les procès de travail ont retenu l'attention des sociologues depuis les années 1950 mais, autour de ce thème central, une pluralité de préoccupations se sont incarnées. Le progrès rapide des nouvelles techniques informatiques a suscité nombre de travaux qui, suite à l'ouvrage majeur de Braverman, se sont situés vis-à-vis son hypothèse du déterminisme technologique. Graduellement, ce paradigme dominant a été remis en question et une place plus importante a été accordée aux acteurs sociaux organisationnels que sont les travailleurs, leurs organisations et les employeurs dans le rapport entre travail et technologie, et dans le cadre plus général de l'entreprise. Parmi les sujets qui ont suscité nombre de travaux ces dernières décennies figure celui du contrôle du procès de travail.

C'est ce dont traite dans un article Jacques Bélanger, qui s'inspire de l'école anglaise de l'analyse du procès de travail et d'une conception dialectique du contrôle sur le travail, laquelle place le conflit entre les acteurs et leur mutuelle dépendance au cœur de l'analyse des rapports sociaux de production. Son étude de la détermination des normes de production dans l'industrie mécanique en Angleterre et au Québec révèle des formes similaires d'autonomie ouvrière qui dépassent les formes classiques et défensives de restriction de la production. Ces formes d'autonomie semblables prennent cependant un sens différent et produisent des effets divergents (négatifs dans le cas britannique, positifs dans le cas québécois) marqués par le contexte structurel et historique particulier des rapports sociaux de production dans chacune des entreprises. L'auteur avance en conclusion quelques hypothèses susceptibles d'expliquer ces différences.

La question de l'autonomie relative des acteurs et des rapports conflictuels de travail revient également dans le texte de Camille Legendre. À la lumière surtout de la sociologie organisationnelle, l'auteur s'intéresse au rôle joué par les nouvelles politiques de gestion touchant la coordination et le contrôle du travail mises de l'avant par les entreprises dans le cadre des changements technologiques et économiques récents. Une étude dans l'industrie des pâtes et papiers montre que ces divers changements font l'objet de négociations intensives, à la fois à l'intérieur et en marge du cadre institutionnalisé des relations patronales-

syndicales. En dépit de la similarité des conditions technologiques et économiques de ces entreprises, on observe des différences importantes dans l'application et les effets de politiques de gestion au départ semblables, en particulier en ce qui concerne le maintien de l'autonomie traditionnelle des hommes de métier et les rapports entre la production et les services techniques. Le changement technologique se révèle un élément potentiel de crise profonde entraînant une déstructuration des rapports sociaux organisationnels et des mutations importantes dans les bases de solidarité professionnelles, organisationnelles et communautaires.

En tant que sociologues du travail, nous voulons par ce numéro prendre acte des transformations sociales, économiques, technologiques et culturelles qui bouleversent le monde du travail contemporain et nous interpellent. Certains signalent déjà un renouveau dans la sociologie du travail, d'autres en décèlent la possibilité. Quoi qu'il en soit, c'est notre conviction que la sociologie du travail demeurera toujours un champ important de la réflexion sociologique. Ce numéro atteste aussi à sa façon de la vitalité de la sociologie du travail au Québec et s'inscrit dans la discussion sur son évolution, dans laquelle se reconnaîtront, nous l'espérons, plusieurs sociologues québécois.

M. J. G et C. L